

**AMNESTY INTERNATIONAL –  
COALITION POUR METTRE FIN À  
L'UTILISATION D'ENFANTS SOLDATS**

**Les Nations unies intensifient leur action  
concernant les enfants soldats**

*Index AI : ACT 76/002/2003*

**Point de vue de Casey Kelso, coordonnateur  
de la Coalition pour mettre fin à l'utilisation  
d'enfants soldats**

**Embargo : 11 février 2003 (00h 01 TU)**

Lors du récent ballet diplomatique organisé pour mettre face à leur responsabilité les gouvernements et les groupes armés qui utilisent des enfants soldats, les Nations unies ont fait un grand pas en avant, tout en esquissant un petit pas de côté.

Le défi s'est présenté en 2001 lorsque le Conseil de sécurité des Nations unies (dirigé alors par la France) a mis à l'ordre du jour une initiative qui devait faire date, celle de dresser la liste de ceux qui utilisent ou enrôlent des enfants comme soldats dans les conflits armés. Les organisations non-gouvernementales militant contre l'utilisation d'enfants soldats ont accueilli favorablement cette importante résolution des Nations unies, la résolution 1379. Les États membres du Conseil de sécurité venaient de créer là un puissant outil, qui allait permettre de tenir pour responsables gouvernements et groupes armés utilisant des enfants dans des conflits armés, en les nommant explicitement dans une liste diffusée dans le monde. Mais le Conseil de sécurité allait-il aller au-delà ?

Dans son rapport du mois de décembre, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a attiré l'attention sur cinq pays en situation de guerre : l'Afghanistan, le Burundi, le Libéria, la République démocratique du Congo (RDC) et la Somalie. Il a identifié trois gouvernements (celui du Burundi, du Libéria et de la RDC) et 20 groupes d'opposition armés utilisant ou enrôlant des enfants en cas de conflit armé. Maintenant que les noms de quelques gouvernements et groupes armés utilisant des enfants soldats ont été rendus publics, le défi lancé au Conseil de sécurité est d'exercer ses responsabilités à travers une action concrète.

Pendant la plus grande partie du mois de janvier 2003, débat public et discussions

animées en coulisses se sont succédés parmi les pays du Conseil de sécurité. Certains comme la France et les Etats-Unis – qui avaient, quelques semaines plus tôt, ratifié le principal traité des Nations unies sur les enfants soldats – se sont prononcés en faveur de mesures sévères à l'encontre des coupables. D'autres nations, comme le Pakistan, ont semblé plus soucieuses de leur souveraineté que du problème des enlèvements d'enfants, de leur enrôlement forcé et des avantages que leur font miroiter les politiques pour les attirer dans les rangs de l'armée ou de l'opposition armée.

Finalement, fin janvier, le Conseil de sécurité a décidé qu'il allait « envisager les mesures appropriées à prendre » vis-à-vis des cinq pays de la liste qui avaient failli à leur obligation de cesser cette forme effroyable de mauvais traitement à l'égard des enfants et qui continuaient à enrôler et à utiliser des enfants soldats. L'ambiguïté du langage a permis d'esquiver la question de savoir quelles seraient ces mesures.

Le Conseil de sécurité a toutefois franchi un grand pas en décidant d'observer, en plus des conflits dans les cinq pays cités, une vingtaine d'autres conflits armés, passés et présents, dans lesquels la Coalition estime que des dizaines de milliers d'enfants ont été utilisés en première ligne ou dans des missions de soutien. Cette année, en vertu de la nouvelle résolution du Conseil de sécurité, les Nations unies examineront l'utilisation d'enfants soldats en Irlande du Nord, dans le nord de l'Ouganda, en Tchétchénie (Fédération de Russie), au Soudan et à Sri Lanka.

Pour rattraper le temps perdu, des experts des Nations unies examineront les progrès réalisés au Myanmar pour mettre fin à l'emploi d'enfants soldats. Dans ce pays, quelque 70 000 enfants, certains âgés de seulement onze ans, serviraient dans l'armée après avoir été enlevés ou menacés de prison et enrôlés de force. La prochaine « liste de préoccupation » des Nations unies inclura la Colombie où, selon les informations recueillies par la Coalition, jusqu'à 14 000 enfants soldats - des garçons et des filles, certains âgés de moins de dix ans - seraient actuellement enrôlés dans des groupes armés, des milices et des groupes paramilitaires. Au Népal, le secrétaire général a maintenant reçu l'autorisation d'enquêter sur les allégations selon lesquelles

jusqu'à 30 p. cent des combattants du Parti communiste du Népal seraient des enfants, leur nombre augmentant chaque jour davantage.

Le Conseil de sécurité a ainsi ouvert la voie pour que de nouveaux pays qui n'étaient pas à l'ordre du jour l'année dernière soient désormais surveillés. Cette décision coïncide de façon tout à fait appropriée avec le premier anniversaire d'un autre succès des Nations unies pour les droits de l'enfant : le traité sur l'utilisation d'enfants soldats. Le 12 février, le monde célébrera le premier anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Jusqu'ici 111 gouvernements ont fait un premier pas en signant le Protocole facultatif qui restreint l'utilisation d'enfants soldats. Plus de 45 nations sont allées plus loin et ont intégré les dispositions du Protocole facultatif dans leur législation nationale, lui donnant ainsi force de loi.

En nommant ceux qui utilisent des enfants soldats dans cinq pays, le Conseil de sécurité répond à une préoccupation grandissante de l'opinion mondiale. Il faut espérer que lors de la prochaine réunion prévue dans neuf mois sur le sujet, le Conseil de Sécurité prendra des mesures concrètes pour faire en sorte que les enfants soldats des autres pays ne soient pas oubliés. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**